

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-4-8

Séance du vendredi 4 septembre 2009

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) VOLET SOLIDARITE ENERGIE

□

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES VILLES DE COLMAR ET MULHOUSE POUR LA GESTION DELEGUEE DU SECRETARIAT DU FSL

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 115-3,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 2 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente et l'article L 3211-2 du code Général des collectivités locales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui précise dans son article 65, le transfert aux départements de la gestion des droits et obligations des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), des fonds et dispositifs d'aide aux impayés d'énergie, d'eau, et de téléphone,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 article 7 visant à la mise en œuvre du droit au logement

VU la circulaire n° 2004 du 04 novembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant les Fonds de Solidarité Logement contenues dans la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de Solidarité pour le Logement

VU le règlement intérieur du FSL du 1er avril 2006,

VU la loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006,

VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2007-2010,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement du partenariat pour la gestion déléguée du FSL « volet énergie » par l'intermédiaire de fonds locaux du F.S.L. avec les Villes de Colmar et de Mulhouse,
- Autorise la signature des conventions portant partenariat avec les Villes de Colmar et de Mulhouse pour cette gestion déléguée du FSL « Volet Energie » au profit des habitants de leurs territoires respectifs.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions